Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251124-D0782025-DE

**Délibération n° 078-2025**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le ving-quatre novembre à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

**Date de la convocation** : 12 novembre 2025

**Présents** : M. Didier GOUBIL - Mme Viviane MOISAN - Mme Sophie ROUX - Mme LE GALL Valérie - M. LE CAM Alain - Mme TANGUY Nicole - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - LE DAIN Gwenn - Mme LE CAM Karine - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine - M. PLOET Yann - M. ROLLAND Rémi.

**Absents excusés** : Mme GODE Pascaline - M. LE BOURG Vincent - Mme - Mme LE MOAL Nathalie - Mme PRIMEL Claudine - M.RUMEN Hervé - M. TALLEC Patrick.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 17 Nb de votants : 17

## OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES PHOTOCOPIES CREEE POUR L'ENCAISSEMENT DES PHOTOCOPIES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies a été créée par la commune nouvelle de Poullaouen, par délibération du 26 février 2019.

Compte tenu des faibles recettes encaissées par la régie de recettes photocopies et des évolutions à venir concernant les régies (disparition à court terme du numéraire et des chèques, encaissement des produits par cartes bancaires qui nécessite des investissements en matériel et équipement informatique), le Maire propose à l'assemblée de supprimer la régie photocopie, sachant qu'il faudra au préalable recevoir l'avis favorable du comptable public assignataire.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur la suppression de la régie photocopie sachant qu'il faudra l'avis favorable du comptable public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à la suppression de la régie photocopie,
- Prend note qu'il faudra au préalable l'avis favorable du comptable public.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN 29 (Finistère)